



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Motion sur le projet de Tram

Décision n°22 04 43

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

**Absents** : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance*

Monsieur le Président expose la proposition de motion suivante sur le projet d'extension du tram :

Les élus de la Communauté de Communes du Pays des Paillons ont pris connaissance du dossier de concertation mis à disposition du public dans le cadre de la nouvelle ligne de tram qui devrait relier, à l'horizon 2028, la ville de Nice avec la commune de Drap.

La création de cette nouvelle infrastructure se doit d'améliorer sensiblement la desserte de l'ensemble des territoires des 3 vallées du Paillon. Elle ne doit en aucun cas générer des problématiques supplémentaires pour les usagers des autres moyens de déplacement.

L'étude cofinancée en 2019 par la CCPP et la Métropole sur l'amélioration des conditions de circulation dans le secteur Est/Paillons a montré la nécessité de mettre en œuvre un éventail de mesures pour encourager le report modal et ainsi solutionner durablement l'accessibilité du secteur : offre en transports en commun performante, covoiturage, développement des déplacements doux...

#### **La complémentarité de l'offre aux usagers**

Dans ce contexte, le projet présenté dans le dossier de concertation semble tout d'abord sous-estimer la nécessaire complémentarité entre la future ligne 5 et les autres modes de déplacements, notamment avec la ligne TER, ligne de vie pour l'ensemble des 3 vallées Paillon, Bévéra, Roya.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les arrêts TER doivent être considérés comme des traits d'union et des lieux d'échange entre l'ensemble des modes de transport (train, tram, bus, voiture, deux roues) afin de permettre aux usagers de passer de l'un à l'autre en fonction de leur propre moyen de déplacement. Ce n'est que par une complémentarité bien pensée que nous pourrions obtenir un report significatif et pérenne du transport individuel vers les transports collectifs. Cela implique la modernisation et l'optimisation de l'infrastructure de la ligne TER et un futur cadencement des circulations sur cet axe.

D'autres solutions doivent accompagner une telle infrastructure : l'aménagement déjà réalisé des pôles d'échanges multimodaux aux gares ferroviaires de L'Escarène et de Cantaron, ainsi que ceux à venir à Peillon et à Peille, la gare routière à Contes, la réalisation de parkings de covoiturage par plusieurs communes et par le Département, l'aménagement de pistes cyclables en réflexion et les cheminements piétons contribuent à offrir un report modal à même d'inciter le plus grand nombre d'usagers.

### **L'intermodalité comme clé de l'aménagement**

Pour ce qui est du réseau routier, l'étude de 2019 a mis en évidence l'existence de trois points noirs majeurs – le secteur des Ponts Jumeaux/Garigliano, le secteur Anatole France et le passage à niveau de la Trinité – qui conditionnent la réussite de toute amélioration d'une véritable perméabilité de la mobilité des vallées des Paillons et du secteur Est de la métropole.

La concertation doit permettre une réelle prise en compte des deux enjeux prioritaires que sont la fluidité de la pénétrante et l'accès direct à l'A8. Le cisaillement à répétition des voies de circulation au niveau du deuxième échangeur routier du département que constitue le secteur des Ponts Jumeaux/Garigliano, risque d'aggraver la congestion des flux et le stockage des véhicules qui arrivent sur ce carrefour. L'essor des zones économiques très importantes à proximité (Saint-André, l'Ariane, La Trinité, Drap, Contes, Peille, Blausasc), vitales pour l'emploi, ne doit pas être obéré par une des aménagements ne prenant pas en compte le fret routier.

Le nombre et la capacité des parkings-relais semblent insuffisants. Les positionner de manière à faciliter l'accès à un maximum d'usagers vers les transports en commun sera un choix stratégique pour la réussite du report modal.

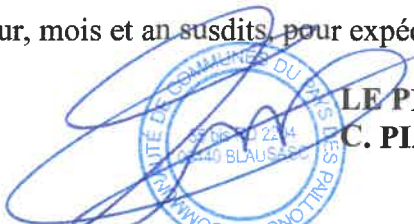
Les élus de la CCPP restent comme toujours mobilisés sur l'accessibilité du territoire, dans l'intérêt général de ses habitants, à ses infrastructures actuelles et futures, pédagogiques, culturelles, sportives, touristiques et surtout dans la perspective du développement économique à entrevoir sur l'espace « Lafarge » à Contes : demain se prépare maintenant.

Dans l'intérêt de nos territoires et de toute leur population, un nécessaire dialogue avec l'ensemble des collectivités (actée et acceptée lors des réunions de concertation précédentes), reste le seul moyen, la seule opportunité, de réussir pleinement l'enjeu de la mobilité pour de nombreuses années.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

**- Adopte la présente motion.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

  
**LE PRESIDENT**  
**C. PIAZZA**